

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL / BREVET DES MÉTIERS D'ART			
Sujet	Session 2019	Durée : 2 h	Coefficient : 2,5
Épreuve : HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE			

Le candidat ou la candidate traite obligatoirement les trois parties : géographie, enseignement moral et civique et histoire.

Pour les première et troisième parties, le candidat ou la candidate a le choix entre deux sujets.

Ce sujet comporte une annexe 1 en page 9 et une annexe 2 en page 10 à remettre avec la copie en fonction du sujet d'étude choisi.

	Pages
<p align="center">Première partie</p> <p align="center">Géographie (sujets d'étude)</p> <p align="center">9 points</p>	2/10
<p align="center">Deuxième partie</p> <p align="center">Enseignement moral et civique (thèmes)</p> <p align="center">4 points</p>	3/10 et 4/10
<p align="center">Troisième partie</p> <p align="center">Histoire (situations)</p> <p align="center">7 points</p>	5/10 à 8/10

Ce sujet comporte 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef ou à la cheffe de salle.

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Première partie : Géographie

(Sujets d'étude)

Le candidat ou la candidate a le choix entre les deux sujets suivants.

Sujet 1 : la France dans l'UE et dans le monde

Repérer dans le temps et dans l'espace

(3 points)

1) Localisez et nommez sur la carte en annexe 1 :

- trois régions françaises ayant une densité supérieure à 111 hab/km², en dehors de l'Île-de-France ;
- trois métropoles régionales en dehors de Paris.

Mettre en œuvre les démarches et les connaissances

(6 points)

2) À l'aide d'exemples, justifiez l'affirmation suivante : la France est une puissance économique, culturelle et politique majeure de l'Union européenne.

3) Expliquez pourquoi la France est une destination privilégiée du tourisme mondial.

OU

Sujet 2 : acteurs et enjeux de l'aménagement des territoires

Repérer dans le temps et dans l'espace

(3 points)

1) Sur la carte en annexe 2, localisez et nommez six régions de votre choix, en dehors de l'Île-de-France.

Mettre en œuvre les démarches et les connaissances

(6 points)

2) À l'aide d'un exemple de votre choix, présentez un aménagement : localisation, type d'aménagement, acteurs et objectifs.

3) Expliquez pour quelles raisons un aménagement du territoire peut susciter des interrogations et des tensions entre les acteurs concernés. Vous pouvez appuyer votre réponse sur des exemples.

Deuxième partie : Enseignement moral et civique (Thèmes)

Compétences évaluées :

- Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.
- Mobiliser les connaissances exigibles.
- Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.

Thème : biologie, éthique, société et environnement

Document 1 : interview d'une responsable de l'ONG Greenpeace

Plus d'1,3 million d'Européens ont signé la pétition de Greenpeace pour l'interdiction du glyphosate. Cet herbicide, principe actif du RoundUp de Monsanto, a été classé comme « cancérigène probable » par l'OMS.

Mercredi 25 octobre, l'Union européenne se prononcera sur le renouvellement de l'autorisation du glyphosate. Initialement, la Commission voulait proposer un prolongement pour dix ans. Finalement, la durée de l'autorisation se situera entre cinq et sept ans. Depuis plusieurs mois, le glyphosate est l'objet d'âpres discussions au niveau européen. D'un côté, les industries de la chimie militent pour prolonger l'autorisation du glyphosate. De l'autre, les associations environnementales, Greenpeace en tête, multiplient les appels pour bannir la substance d'Europe. Nouvelle étape ce matin : le Parlement européen vient de voter une interdiction progressive. Entretien avec Suzanne Dalle, chargée de campagne Agriculture chez Greenpeace. [...]

Quels sont les risques pour la santé du glyphosate ?

S. Dalle : « L'Organisation Mondiale de la Santé [OMS] a montré que le glyphosate est « probablement cancérigène » pour l'homme. On a des éléments tangibles¹ pour les animaux. Pour l'homme, on est capable de le classer comme « probablement cancérigène ». À partir de ce moment-là, c'est le principe de précaution qui devrait s'appliquer. On n'a pas à être des cobayes. Il y a de vrais risques pour la santé, d'autant plus que ce produit est très utilisé et qu'on le retrouve partout dans le monde. On y est exposé par ce qu'on mange, l'eau qu'on boit, l'air qu'on respire... »

Pourquoi la communauté scientifique n'arrive-t-elle pas à se mettre d'accord sur les risques pour la santé de ce produit ?

S. Dalle : « Ça soulève la question de la procédure d'évaluation des risques à l'échelle européenne. On demande que cette procédure d'évaluation soit révisée. C'est aussi une des demandes portées par la pétition qui a été signée par plus d'un million de citoyens. Aujourd'hui, quand la Commission européenne fait cette évaluation des risques, elle prend en compte principalement les études qui sont faites par les industriels. Cela nous pose problème que cela soit Monsanto qui donne les études à la Commission² pour dire si oui ou non son produit est dangereux. Ce n'est absolument pas normal. À l'inverse, l'OMS s'est basée sur des études publiques qui ne venaient pas des industriels. »

Source : « Interdiction du glyphosate : le principe de précaution devrait s'appliquer », article de la rédaction de France Télévisions publié le 24 octobre 2017, www.francetvinfo.fr (consulté le 13 septembre 2018).

¹ Qui ne sauraient être mis en doute.

² Par le biais de l'ECHA, agence européenne des produits chimiques.

Document 2 : l'analyse de chercheurs en agronomie

Issu de la recherche de Monsanto, le glyphosate a obtenu sa première autorisation de mise sur le marché (AMM) en France en 1974 avec la spécialité Roundup. Il s'agit d'un herbicide à spectre large [...] qui a été rapidement adopté par les agriculteurs français pour la gestion des adventices¹. [...]

Le glyphosate est communément utilisé par les nombreux agriculteurs engagés dans la réduction de l'utilisation du labour² [...].

Cette molécule est maintenant tombée dans le domaine public depuis plus de vingt ans. Fabriquée et commercialisée sous la forme de plusieurs centaines de spécialités par près de quarante sociétés, elle permet à l'agriculture de produire à des coûts extrêmement compétitifs. C'est la molécule herbicide la plus utilisée dans le monde. [...]

En mars 2017, les toxicologues du comité pour l'évaluation des risques de l'ECHA³, après prise en compte de toutes les études disponibles, ont conclu que le glyphosate n'était ni cancérigène, ni mutagène, ni toxique pour la reproduction.

Le devenir du glyphosate doit reposer sur la connaissance scientifique et il convient d'éviter que les décisions soient guidées par des démarches dogmatiques⁴ qui pourraient engendrer de réelles difficultés pour certains acteurs, sans aucun bénéfice pour les autres. [...]

À ce jour, il semble raisonnable de conclure que l'utilisation du glyphosate rend de réels services aux agriculteurs pratiquant différents types de production sans faire courir de risques inacceptables pour l'Homme et pour l'environnement. [...]

Sur ce dossier, objecter le principe de précaution pour interdire cet herbicide paraît disproportionné compte tenu des observations issues de ses 40 années d'utilisation, complétées par les nombreux ré-examens effectués au cours de cette période selon des standards scientifiques et techniques régulièrement actualisés, tant en Europe qu'à travers le monde, qui permettent d'écarter un risque de dommages graves et irréversibles.

Source : « Les services rendus par le glyphosate en agriculture », article de Bernard Ambolet, Jean-Louis Bernard, Jean-Pierre Décor, André Fougeroux et Jacques Gasquez, chercheurs en agronomie, publié sur le site de l'Académie d'agriculture de France le 10 octobre 2017, www.academie-agriculture.fr (consulté le 23 septembre 2018).

¹ Plantes indésirables poussant dans une culture.

² Technique agricole critiquée pour ses impacts sur la biodiversité.

³ Agence européenne des produits chimiques.

⁴ Qui considèrent ses opinions comme des vérités absolues.

Questions

1) Pourquoi peut-on dire que ces documents présentent deux points de vue qui s'opposent ? Identifiez les acteurs concernés par ce débat puis présentez leurs arguments. (documents 1 et 2)

2) Dans quelle mesure les études scientifiques permettent-elles de se prononcer sur l'utilisation du glyphosate ? (documents 1 et 2)

3) Quel dilemme est soulevé par le projet d'interdiction du glyphosate ? Selon vous, le principe de précaution doit-il être appliqué ? Justifiez votre point de vue.

Le candidat ou la candidate a le choix entre les deux sujets suivants.

Sujet 1 : le plan Schuman

Document 1 : la déclaration de Robert Schuman vue par le quotidien *Le Figaro*

Robert Schuman propose la gestion commune de la production franco-allemande du charbon et de l'acier.

Les autres États européens sont invités à adhérer à la nouvelle organisation.

Le Conseil des ministres qui s'est réuni hier à l'Élysée, sous la présidence de M. Vincent Auriol, s'est mis d'accord sur les termes d'une proposition d'une extrême importance, dont l'effet pourrait être de transformer profondément l'économie européenne. Il s'agit de rien moins que de la mise en commun, sur le plan de la gestion, des industries-clés de l'Europe occidentale : charbon et acier. Cette proposition a été communiquée dans la journée d'hier à tous les gouvernements intéressés, notamment à la Grande-Bretagne, aux trois pays du Benelux et à l'Italie. Il va de soi que les industries allemandes sont directement et principalement visées par l'initiative française. Le gouvernement de la République fédérale de Bonn sera donc appelé, en accord avec la Haute Commission alliée, à se prononcer sur les suites qu'il entend donner à la proposition de la France.

La teneur de cette proposition a fait l'objet d'une déclaration officielle dont lecture a été donnée par Robert Schuman au cours d'une conférence de presse réunie à 18 heures au Quai d'Orsay. [...]

L'autorité commune

En bref, la France propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Autorité, commune. Elle invite les autres pays d'Europe à participer à cette organisation. Elle espère que, grâce à cette mise en commun des productions de base, et grâce à la création d'une Autorité nouvelle dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui accepteront d'y adhérer, cette proposition facilitera l'avènement de l'union européenne sans laquelle la sauvegarde de la paix ne pourrait être pleinement assurée. [...]

Une proposition « politique »

La proposition française tend essentiellement à réaliser la réorganisation économique de l'Europe occidentale sur des bases entièrement nouvelles. Mais elle comporte, outre l'aspect purement économique, un aspect politique dont il est bon de souligner l'exceptionnelle importance.

À cet égard, le préambule de la déclaration publiée hier est caractéristique. L'accent y est mis sur la nécessité d'une unification de l'Europe. Tous les efforts qui ont été faits jusqu'à présent sur le plan purement politique ont échoué. Il s'agit de commencer par des réalisations concrètes, de créer entre les divers États une solidarité de fait.

Ainsi que l'a fait observer M. Robert Schuman, dans l'allocution qui a précédé la lecture de la déclaration gouvernementale, il s'agit de faire naître une Europe unie, fortement charpentée, une Europe où la Ruhr, la Sarre et les bassins français travailleront de concert et feront profiter de leur travail tous les Européens sans distinction, et tous les territoires, notamment l'Afrique, qui attendent du vieux continent leur développement et leur prospérité.

Source : Roger Massip, 10 mai 1950, www.lefigaro.fr (consulté le 12 octobre 2018).

Document 2 : note du groupement des industries sidérurgiques¹ luxembourgeoises (23 mai 1950)

Aux termes des propositions faites dernièrement par la France, la production de charbon et d'acier des pays adhérents serait placée sous une haute autorité commune. La possibilité de recours éventuels contre les décisions de cette haute autorité est prévue ; les voies de ces recours doivent encore être précisées.

Une question extrêmement importante se pose immédiatement, c'est celle de la composition de cette autorité et de la façon dont elle travaillerait. Nous avons compris qu'elle serait formée de personnalités indépendantes des gouvernements aussi bien que des industries intéressées. La désignation de personnalités offrant toutes les garanties possibles de compétence ne serait certainement pas facile, dans un pays aussi petit que le nôtre en particulier.

Quelle serait, en supposant le plan Schuman accepté, la position du Luxembourg dans cette autorité ? Siégerait-il à égalité avec la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Belgique et la Hollande ? Ou bien, Benelux ne formerait-il qu'un groupe ? Les intérêts des pays de Benelux en matière charbonnière et sidérurgique ne sont pas absolument parallèles.

Dans quelle mesure d'autres pays, qui viendraient adhérer au plan, mais ne seraient que des producteurs d'acier secondaires, auraient-ils le pouvoir de délibérer sur les problèmes ayant trait à la production des grands pays sidérurgiques, parmi lesquels nous comptons ?

Quels seraient, d'autre part, nos droits en ce qui concerne le charbon, dont nous ne sommes pas producteurs, mais gros consommateurs ?

Les décisions de l'autorité seraient-elles prises à la majorité des voix ou nécessiteraient-elles l'unanimité ? Le président aurait-il des prérogatives spéciales ? Quelle serait la durée de son mandat ?

En dehors de ces points de principe et de procédure, il faudrait savoir si, et comment, les industriels intéressés auraient la possibilité de faire entendre leur voix sur le plan international à un titre autre que simplement consultatif. Seraient-ils appelés, le cas échéant, à faire partie de comités d'études ou de comités techniques internationaux ? Pourraient-ils être chargés de fixer les modalités d'application de certaines décisions ?

Source : site du Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe, www.cvce.fr (consulté le 17 octobre 2018).

¹ Industries qui produisent de l'acier.

Questions

1) Quels sont les objectifs du plan Schuman ? Que prévoit le plan pour les atteindre ? (document 1)

2) Montrez que ce plan soulève des inquiétudes chez les industriels du Luxembourg. (document 2)

3) Le journaliste souligne dans son article, à deux reprises, l'importance de la proposition de Robert Schuman (« extrême importance », « exceptionnelle importance »). Pourquoi peut-on dire que la construction européenne depuis les années 1950 confirme son jugement ?

OU

Sujet 2 : Kohl – Mitterrand et l'Europe

Document 1 : extraits de la conférence de presse conjointe de François Mitterrand, président de la République, et de Helmut Kohl, chancelier de la République fédérale allemande, à l'issue de la 55^{ème} consultation franco-allemande au Palais de l'Élysée (Paris, 26 avril 1990)

LE PRÉSIDENT MITTERRAND :

Les entretiens que j'ai eus avec le Chancelier Helmut Kohl, nous ont permis de traiter les grandes questions qui se posent à l'Europe et à l'Allemagne. Nous avons continué de préparer le prochain Sommet européen de la Communauté, qui aura lieu à la fin de cette semaine sur l'ensemble des questions touchant à l'unité politique, à l'union économique et monétaire, mais aussi à la situation de l'Alliance atlantique, aux problèmes de défense, aux problèmes militaires et au devenir conjugué de l'unité allemande et de l'unité européenne, nous avons constaté une grande unité de vues. [...]

L'amitié franco-allemande est plus vivace que jamais. Une Communauté européenne plus unie : c'est ce que nous voulons. Une Europe structurée, équilibrée, pacifique : c'est ce à quoi nous travaillons.

LE CHANCELIER KOHL :

[...] Les discussions ont été particulièrement fertiles, couronnées de succès. Je ne peux donc que souligner ce qu'a dit le Président, et abonder dans son sens. [...] Or, pour moi, justement ce qui est exemplaire, c'est que nous travaillons si bien et si régulièrement qu'il puisse y avoir quelquefois des divergences d'opinions comme c'est courant entre amis, et que l'on puisse en parler. Du point de vue du moment, dans l'histoire, cette réunion aussi est particulièrement importante, car l'on peut dire, sans trop exagérer qu'en avril 1990, non seulement nous sommes au début d'une décennie qui est la dernière de ce siècle, mais je vous dis comme je le ressens, nous sommes à une heure tout à fait historique pour l'Europe. Pour moi en tant qu'Allemand et que Chancelier allemand, bien entendu, il est particulièrement heureux que nous puissions vivre les deux choses à la fois. D'une part l'unité de ma patrie l'Allemagne et également une percée décisive vers l'intégration européenne. Ces deux dates pour nous ne font qu'une. Le 31 décembre 1992 marque le grand marché unique européen, mais maintenant au lieu de 320 millions, nous avons 337 millions d'Européens qui vont venir, en plus avec Dublin, c'est une nouvelle percée dans l'intégration européenne qui se produit avec l'union économique et monétaire, le Marché commun, l'intégration politique du Marché commun devrait être maintenant menée à bien et nous espérons que cette union politique connaîtra un moment décisif à Dublin.

[...] Ici, devant l'opinion publique de votre pays, monsieur le Président, je voudrais vous remercier du fond du cœur pour la manière très amicale dont vous avez ressentie cette heure historique. Nous deux, nous n'avons jamais cru que nous serions à nous deux seuls capables de faire avancer les choses en Europe. Mais, sans aucune arrogance, nous pouvons dire que le processus d'unification européen ne pourra se faire que si la France et l'Allemagne le poussent, le font avancer. Toutes ces dernières années, nous avons considéré que c'était notre tâche principale et je pense qu'il en sera également de même dans l'avenir. [...]

Source : archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la République française, site du Centre virtuel de connaissance sur l'Europe, www.cvce.fr (consulté le 8 novembre 2018).

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art - Toutes spécialités	
Épreuve E5/E7 : Histoire – Géographie - Enseignement moral et civique	
Repère de l'épreuve : NC 19SN-FHG HGEC	Page 7 sur 10

Document 2 : l'Eurocorps vu par le quotidien *Le Monde*

Cette force de 50 000 hommes peut travailler pour l'UEO et pour l'OTAN

Les ministres de la défense des cinq pays (Allemagne, Belgique, Espagne, France et Luxembourg) qui ont formé l'Eurocorps devaient assister, jeudi 30 novembre, sur la base de Laon-Couvron (Aisne), à la cérémonie qui officialise l'aptitude opérationnelle de ce corps d'armée européen de 50 000 hommes, commandé par le général (allemand) Helmut Willmann. Cette cérémonie intervient à l'issue d'un exercice baptisé *Pegasus95*, qui a duré toute la seconde quinzaine de novembre et mobilisé dix mille hommes en Belgique, au Luxembourg et en France pour entraîner les différents niveaux de commandement du corps. En janvier 1996, le commandement de l'Eurocorps sera confié à un général français.

Il aura fallu plus de trois ans et demi pour constituer l'Eurocorps, une création militaire que le chancelier allemand a, dans un lapsus révélateur qui lui a échappé lors d'une réunion franco-allemande, assimilée à une « armée européenne ». Cela, en mémoire, sans doute, de la défunte Communauté européenne de défense (CED) qui a laissé tant de souvenirs mitigés en France, en 1953, pendant la IV^{ème} République. Institué en mai 1992, au sommet de La Rochelle, sur une initiative conjointe de François Mitterrand et du chancelier Kohl, l'Eurocorps, qui était au départ une aventure franco-allemande, a été rejoint, dès 1993, par la Belgique, puis, en 1994, par le Luxembourg et l'Espagne. Il rassemble pour l'essentiel la 1^{ère} division française (stationnée outre-Rhin, avec des éléments en France), la 10^{ème} division blindée allemande, la 1^{ère} division mécanisée belge et la 21^{ème} brigade espagnole. Pour le commander, le corps européen dispose d'un état-major permanent à Strasbourg, mixte et fort de trois cent cinquante cadres.

Une série d'exercices

L'Eurocorps a cette particularité de pouvoir intervenir soit dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), soit dans celui de l'OTAN. Les deux traités, qui fondent ces organisations collectives de sécurité, ont pratiquement le même article 5, à savoir l'obligation faite aux pays membres de voler au secours de tout État victime d'une agression extérieure. En dehors des conditions déterminées par les articles 5 du traité de Bruxelles (UEO) et du traité de Washington (OTAN) pour une défense commune, l'Eurocorps est mobilisé pour des missions humanitaires, pour des évacuations de ressortissants, pour des opérations de maintien ou de rétablissement de la paix sous l'égide des Nations unies ou de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe). [...]

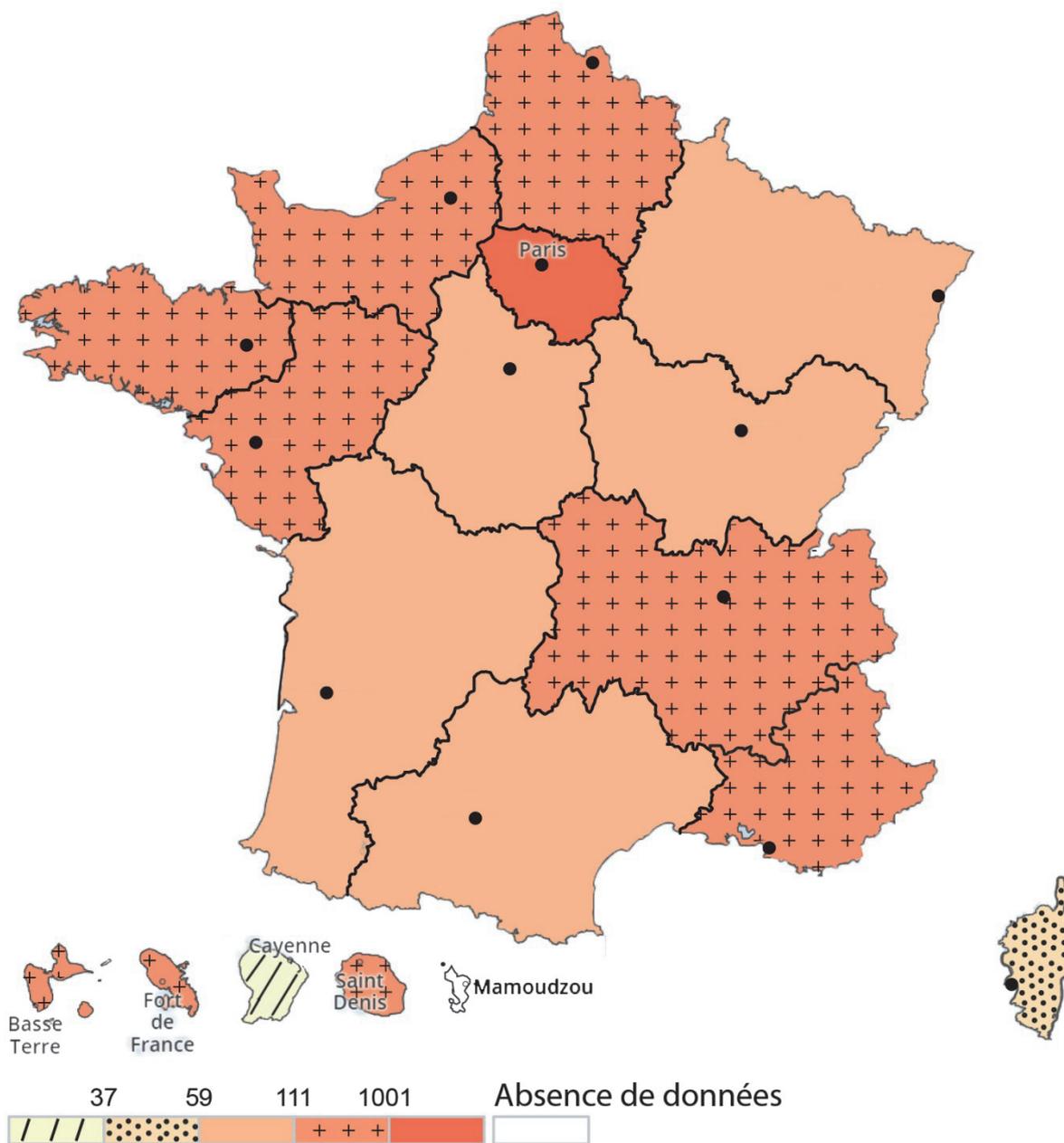
Source : Jacques Isnard, « L'Eurocorps est devenu opérationnel », *Le Monde*, 1^{er} décembre 1995, site du Centre virtuel de connaissance sur l'Europe, www.cvce.fr (consulté le 17 octobre 2018).

Questions

- 1) Pourquoi Helmut Kohl affirme-t-il : « nous sommes à une heure tout à fait historique pour l'Europe » ? (document 1)
- 2) Présentez ce qu'est l'Eurocorps. Pourquoi peut-on dire que sa création s'inscrit dans la logique des propos tenus par François Mitterrand et Helmut Kohl en 1990 ? (documents 1 et 2)
- 3) Montrez que le couple Kohl-Mitterrand est un acteur majeur de la construction européenne. Vous pouvez vous appuyer sur d'autres actions qu'il a menées entre 1982 et 1995. (documents 1 et 2)

Annexe 1 (à remettre avec la copie)

La répartition de la population en France

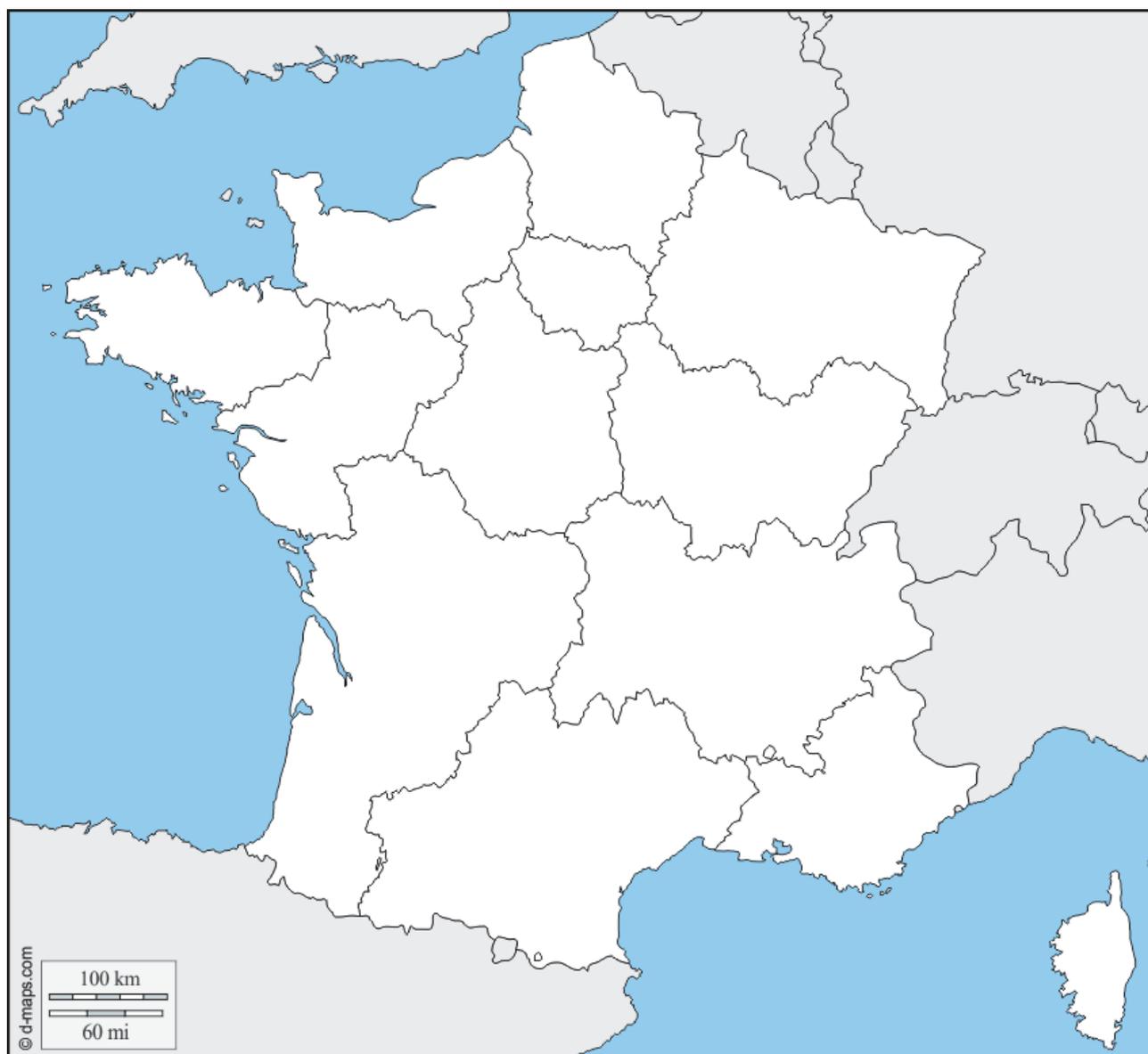


Densité moyenne de la population, 2015, hab/km²

Source : données INSEE, populations légales, www.france-decouverte.geoclip.fr

Annexe 2 (à remettre avec la copie)

La France métropolitaine



Source : www.maps.com/europa/france.